

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A.
CN=DILA -
SIGNATURE-03,OU=000-
2
13000918600011,O=DILA-
.C=FR
75015 Paris
2017-04-07 11:15:10

Associations et fondations d'entrepreneurs

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1948
69 - Rhône
ASSOCIATIONS
Modifications

Déclaration à la préfecture du Rhône
Ancien titre : TERRE SOLIDAIRE
Nouveau titre : **TERRE CITOYENNE ET SOLIDAIRE.**
Siège social : 30, rue de la République, 69270 Couzon-au-Mont-d'Or.
Date de la déclaration : 09 mars 2017.

Statuts de Terre Citoyenne et Solidaire

Mis à jour suite le 1er Novembre 2022

ARTICLE 1 : Constitution et dénomination

Il a été fondé le 10 avril 2012 une association régie par la loi 1901, ayant pour titre « Terre Citoyenne et Solidaire ». Ses fondateurs sont Camille Imbert et Louis Brac De La Perriere.

ARTICLE 2 : Buts et objectifs

Cette association à but non lucratif a pour objectif :

- Aide aux personnes en difficulté en France et à l'étranger.
- Monter des projets humanitaires l'étranger (accès l'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'accès à l'éducation)
- Faire des partenariats avec des associations à but humanitaire.

Encourager et aider les jeunes à participer à des actions humanitaires en France et à l'étranger.

ARTICLE 3 : Siège social

Le siège social est fixé au 30 rue de la République, à Couzon au-Mont-d'Or.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

ARTICLE 4 : Durée de l'association

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 : Composition de l'association

L'association se compose de membres actifs. Sont membres actifs tous ceux qui adhèrent à l'association. Ils possèdent le droit de vote à l'assemblée Générale

ARTICLE 6 : Admission et adhésion

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le conseil d'administration pourra refuser des adhésions.

ARTICLE 7 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- le décès,
- la radiation prononcée par le conseil d'administration.

ARTICLE 10 : Les ressources de l'association

Les ressources de l'association se composent : des cotisations; de la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association ; de subventions; de dons manuels; mécénat et parrainage; toutes autres ressources qui ne soient pas contraire aux règles en vigueur.

ARTICLE 11 : L'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est l'organe souverain de l'association. Elle est composée de tous les adhérents à jour de cotisation. Chacun disposant du droit de vote.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

Après avoir délibéré, l'association se prononce sur les décisions à venir (rapports moraux ou d'activité et sur les comptes de l'exercice financier). Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du conseil d'administration.

ARTICLE 12 : Le conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres au moins élus par l'assemblée générale pour période s'achevant à l'issue de l'assemblée générale annuelle suivant celle de leur élection. Les membres sont rééligibles. Le conseil d'administration est composé de :

- un(e) président(e)
- des vice-présidents
- un(e) trésorier(e)
- un(e) secrétaire

Le conseil d'administration peut coopter un ou plusieurs membres dont les pouvoirs prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les mineurs de plus de 16 ans sont éligibles au conseil d'administration.

ARTICLE 13: Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le président ou au moins un quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par procuration n'est pas autorisé. La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Les délégations aux membres du conseil d'administration sont données par le Président. Elles peuvent être retirées par lui sans préavis. Les modalités des délégations et résiliations sont fixées par le conseil d'administration.

ARTICLE 14: L'assemblée générale extraordinaire

Elle est composée des membres de l'assemblée générale .

Si besoin est, ou sur la demande du quart des membres, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Elle peut procéder à une modification des statuts ou la dissolution. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

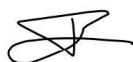
ARTICLE 15: Règlement intérieur

Il est défini et modifiable par le conseil d'administration .

Tous les adhérents y sont soumis sous peine d'exclusion.

Copie certifiée conforme

Thibault SEJOURNE Président



Terre Citoyenne et Solidaire

Siège social : 30 rue de la République, 69270 Couzon au-Mont-d'Or

N° SIREN-SIRET : 751 905 118 00012

R.N.A : W691080920

Web : <https://tcs-asso.fr>

Mail : contact@tcs-asso.fr



Objet : Procès-Verbal de l'assemblée générale du 12/11/2023.

Les membres de l'association Terre Citoyenne et Solidaire se sont réunis en assemblée générale ce jour, à l'adresse du siège social, sur convocation de son Président.

Les adhérents votants, présents ou représentés et à jour de cotisation 2022-2023 (O), seuls habilités à voter le rapport moral et le rapport financier, et les sympathisants (S) présents sont les suivants :

1. Raphaëlle Mikulski (O)
2. Camille Coulon (O)
3. Louis Brac (O)
4. Chloé Devantay (O)
5. Thibault Séjourné (O)
6. Hubert Brac (O)
7. Kévin Chechirlian (O)
8. Ophélie Vallayer (O)
9. Tiphaine Chartrain (O)
10. Lise Brac (O)
11. Paul Brac (O)
12. Chloé Serveille (O)
13. Richard Mikulski (O)
14. Louise Martel (O), trésorière du groupe TCS de NDB
15. Flore Vial (O), présidente du groupe TCS de NDB
16. Arthur Mikulski (S)

L'assemblée générale désigne Thibault Séjourné en qualité de président de séance et Chloé Serveille en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports moral et financier de l'exercice 2022-2023 (du 01/08/2022 au 31/07/2023)
- Remaniement du Bureau exécutif de l'association
- Point budgétaire et sur les projets
- Cotisation.

A. Rapports moral et financier

Les rapports moral et financier de l'exercice ont été rédigés respectivement par Thibault Séjourné, président, Hubert Brac de la Perrière, trésorier, assisté par Tiphaine Chartrain, trésorière adjointe. Ces rapports sont mis à disposition des adhérents, de nos bailleurs de fonds et de nos partenaires chaque année.

Le rapport moral est présenté par Thibault Séjourné.

Il fait l'objet d'une présentation détaillée des réalisations de l'exercice 2022-2023 tant en matière de solidarité internationale, au Togo (Afrique de l'Ouest), que locale, en matière de sensibilisation à l'engagement citoyen dans l'agglomération lyonnaise.

1. Solidarité Internationale

Depuis 11 ans déjà, Terre Citoyenne et Solidaire mène des projets dans les domaines de l'accès à l'eau potable, l'accès à l'éducation et la formation à la citoyenneté. Cette année, nous sommes heureux d'ajouter une partie assainissement à nos projets, avec la construction de latrines scolaires.

Une mission humanitaire a été menée au Togo en octobre 2023 pour suivre les projets initiés ou poursuivis au cours de l'exercice 2022-2023.

Voici un résumé des actions menées par les 7 bénévoles qui se sont rendus, à leurs frais, au Togo :

1. Reconnaissance de villages candidats pour les projets d'accès à l'eau potable
2. Inauguration de l'école construite en 2023 à Ataba kopé (région maritime)
3. Suivi des villages bénéficiaires de nos réalisations antérieures
4. Rencontre avec les partenaires non associatifs impliqués dans les projets (constructeurs, agences de contrôle) et les instances gouvernementales (Directions de l'hydraulique et de l'Éducation, Mairies, Préfet)
5. Rencontre avec des constructeurs dans le cadre d'un appel d'offres (eau potable, assainissement)
6. Formation à l'eau et à l'assainissement de nos bénévoles et partenaires ONG togolaises.

L'année 2023 est marquée par la construction des premières latrines par l'association Terre Citoyenne et Solidaire débutée, au cours de l'exercice, dans les écoles primaires d'Avé Maria et de Okou B, dans la région des plateaux. Ces réalisations font suite à une étude longue et minutieuse des différentes contraintes de ce type d'ouvrage, notamment en termes de maintenance. Le milieu scolaire a été retenu en raison du besoin d'assainissement, de protection de l'intimité des jeunes filles et de la facilité d'organisation de l'entretien au cours du temps.

Depuis deux ans, nous avons organisé un suivi trimestriel de nos ouvrages par nos ONG partenaires, Symbiose Togo et RES Togo, et une fois par an par nos bénévoles. Ces suivis visent à accompagner au mieux les villages dans la gestion et la prise de mesure correctrices si nécessaire.

Au total depuis sa création, 4 écoles primaires et 4 écoles maternelles ont été construites ainsi que 35 forages d'accès à l'eau potable ont été forés ou rénovés dans des villages isolés et à l'écart de l'aide internationale.

Terre Citoyenne et Solidaire a donc donné l'accès à des conditions décentes d'éducation à plusieurs milliers d'enfants et à l'eau potable à plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

2. Engagement citoyen

L'année 2023 marque la onzième année d'action de Terre Citoyenne et Solidaire dans l'établissement scolaire Notre Dame de Bellegarde (NDB). Cette année a non seulement été riche en actions de collecte de fonds et de sensibilisation à la solidarité, mais aussi extrêmement formatrice pour les jeunes bénévoles qui composent ce pôle.

L'opération bol de riz renouvelée cette année a permis de récolter des fonds pour l'association grâce à la différence de coût reversée à l'association entre un repas classique. Cette action, en plus d'avoir récolté des fonds pour nos futurs projets, a permis de nous faire connaître des nouveaux arrivants dans l'établissement.

3. Rapport financier

Le rapport financier est présenté par Hubert Brac de la Perrière.

Au cours de l'exercice 2022 / 2023, nous avons poursuivi nos projets d'accès à l'eau potable financés grâce au soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Eau du Grand Lyon, de Solidae (Métropole de Paris) et de l'Agence des Micro-Projets. Nous les remercions vivement au nom de

notre association mais surtout des milliers de villageois qui bénéficient désormais de l'accès à l'eau potable.

Nous avons également construit une école primaire de 3 classes avec un magasin et bureau de directeur à Ataba Kopé, dans la région Maritime au Togo grâce au soutien de la Fondation de France, pour le compte de la Fondation Brageac et aux collectes de nos bénévoles.

Ces projets ont été sélectionnés, définis et conduits en partenariat avec les ONG Togolaises Symbiose Togo et RES Togo qui assurent le rôle de Maître d'ouvrage délégué pour notre compte.

La Métropole de Lyon a conduit une mission d'évaluation en juillet 2022 sur les projets qu'elle finance depuis 2019 dans la région maritime au Togo. Les évaluateurs, accompagnés par notre partenaire Symbiose Togo, se sont rendus dans les villages voir le fonctionnement des forages, leur maintenance et le mécanisme de paiement de l'eau piloté par le Comité Eau qui gère chaque forage. Le bilan de cette évaluation est positif et leurs recommandations ont été mises en œuvre.

Au mois de juillet 2023, la Métropole de Marseille a également réalisé une mission au Togo d'évaluation de nos réalisations. Nous sommes dans l'attente de leur rapport et suivrons, le cas échéant, leurs recommandations.

Rappelons que Terre Citoyenne et Solidaire vise à consacrer la quasi-totalité de ses collectes de fonds à ses actions de solidarité. Cette année, l'objectif est à nouveau atteint : 99,2% de nos dépenses, sur un total de dépenses qui s'élève à 69 083,18 € hors frais d'activités génératrices de revenus, ont été engagées dans des projets durables de solidarité.

Pour ce faire, les frais administratifs et de communication sont réduits au minimum afin d'être couverts par le montant des cotisations ou pris en charge par les bénévoles. C'est encore le cas cette année.

Terre Citoyenne et Solidaire réalise ses collectes de fonds via les activités de ses bénévoles.

Soulignons l'action du groupe d'adhérents de Notre Dame de Bellegarde. Les fonds collectés au titre de leurs actions bénévoles ont atteint 6860 €.

Au cours de l'exercice 2022 / 2023, les principaux contributeurs publics ont été l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (29 795,40 €), Solidae / Ville de Paris (23 168,00 €) et l'Agence des Micro-Projets (5000 €) en vue de la réalisation de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) en zone rurale au Togo.

La construction d'une école primaire de 3 classes à Ataba Kopé, dans la région Maritime au Togo a été financée grâce au soutien de la Fondation Brageac (13500 € perçus sur 15000 € alloués). Nous les remercions spécialement pour leur aide significative (36% du budget total). L'école a été terminée au cours de l'exercice conformément au planning et au budget initial. Elle a été inaugurée pendant la mission de nos bénévoles en octobre 2023.

Au total, les revenus comptabilisés ont atteint 83 241,39 €.

L'exercice s'achève sur un excédent de 12 435,03 € .

Il faut rappeler qu'aucun investissement n'est engagé s'il n'est pas intégralement couvert par des fonds disponibles ou par des conventions de financement signées.

4. Communication

L'équipe communication anime au quotidien les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et met à jour notre site Web. Un effort particulier a été entrepris pour donner la meilleure visibilité possible à nos actions de solidarité.

B. Remaniement du bureau exécutif

L'assemblée générale désigne en tant que membres du bureau :

- **Président** : Thibault SÉJOURNÉ
- **Secrétaire** : Raphaëlle MIKULSKI
- **Trésorier** : Hubert BRAC DE LA PERRIÈRE
- **Trésorière adjointe** : Tiphaine CHARTRAIN
- **Vice-président** : Chloé DEVANTAY
- **Vice-président** Louis BRAC DE LA PERRIÈRE

Cette désignation est faite pour une durée expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Les membres du bureau acceptent leurs fonctions.

La composition du nouveau bureau est approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale qui adresse ses remerciements chaleureux aux membres sortants du bureau.

L'assemblée générale délègue au président le rôle de fixer les prérogatives et responsabilités des membres du bureau ou des adhérents pour ce qui concerne le fait d'engager ou représenter l'association.

Le président, en accord avec le bureau exécutif, décide de nommer des responsables d'activité et des référents par projets / compétences.

Responsables d'activité :

- **Recherche de financements** : Chloé SERVEILLE, Chloé DEVANTAY, Camille COULON, Paul BRAC DE LA PERRIÈRE
- **Formations et team-building** : Ophélie VALLAYER, Louis BRAC DE LA PERRIÈRE et un représentant à nommer de NDB
- **Communication** : Laura MIKULSKI
- **Suivi des forages d'eau potable** : Kevin CHECHIRLIAN
- **Éducation à la citoyenneté** (lien avec NDB) : Camille COULON.

Référents projets /compétences :

- **Relations institutionnelles** : Tiphaine CHARTRAIN, Kevin CHECHIRLIAN
- **Sensibilisation** : Tiphaine CHARTRAIN, Ophélie VALLAYER, Camille COULON
- **Matériel pédagogique** : Marie BRAC DE LA PERRIÈRE
- **Qualité de l'eau** : Chloé SERVEILLE, Chloé DEVANTAY
- **Pompe et maintenance** : Kevin CHECHIRLIAN, Hubert BRAC DE LA PERRIÈRE
- **Assainissement** : Raphaëlle MIKULSKI, Ophélie VALLAYER
- **Spécialisation PEA/adduction** : Thibault SÉJOURNÉ, Louis BRAC DE LA PERRIÈRE, Chloé DEVANTAY.

Ces délégations peuvent être résiliées à tout moment et ne pourront être valables que jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle.

C. Budget et projets

Synthèse des subventions publiques obtenues par Terre Citoyenne et Solidaire en 2023 pour nos projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement :

- 1/ 64000€ sur un projet de 80000€ en septembre
- 2/ 43754€ sur 80000€ en mai

3/ 99600€ sur 124000€ en octobre (exercice 2023/2024)

Nous avons donc une très forte visibilité de nos actions pour les 3 à 4 ans à venir à condition de réunir les co-financements nécessaires pour couvrir l'intégralité des dépenses projetées.

Nous allons très rapidement lancer le projet 1 car nous avons déjà un co-financier pour 10000€ et notre association peut financer le solde de 6000€. Nous pouvons également affecter 14000€ de dons non alloués au projet 2. Nous sommes à la recherche de co-financiers pour achever les financements des projets 2 (23000€) et 3 (24000€).

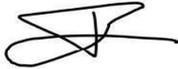
D. Cotisations

L'assemblée générale fixe à 15€ la cotisation annuelle. Rappelons que 100% des fonds collectés sont engagés en faveur des projets de solidarité de notre association, ce qui nous distingue de beaucoup d'autres structures. Nos frais de communication et de collecte sont très faibles et sont financés en intégralité par les cotisations des adhérents.

Procès-verbal lu et approuvé, à l'unanimité

Le 12/11/2023

Thibault SEJOURNE



Président

Hubert BRAC DE LA PERRIERE



Trésorier



Terre Citoyenne et Solidaire

Siège social : 30 rue de la république 69270 Couzon-au-Mont-d'Or

N°SIREN-SIRET : 751 905 118 00012

Web : <http://tcs-asso.fr/>

Mail : contact@tcs-asso.fr

Objet : Rapport financier de l'exercice 2022 / 2023

Mesdames, Messieurs, chers adhérents de l'association Terre Citoyenne et Solidaire,

Les dirigeants de l'association sont heureux de vous présenter les comptes de l'exercice 2022 / 2023 ouvert le 01 août 2022 et clôturé le 31 juillet 2023.

Nous vous rappelons que l'association, par l'intermédiaire du trésorier assisté de la vice-trésorière, tient un journal de ses flux de trésorerie à partir duquel sont établis le compte d'exploitation et le bilan.

Nous analyserons successivement les dépenses et les recettes de l'exercice.

I. Dépenses

Au cours de l'exercice 2022 / 2023, nous avons poursuivi nos projets d'accès à l'eau potable financés grâce au soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Eau du Grand Lyon, de Solidae (Métropole de Paris) et de l'Agence des Micro-Projets. Nous les remercions vivement au nom de notre association mais surtout des milliers de villageois qui bénéficient désormais de l'accès à l'eau potable.

Nous avons également construit une école primaire de 3 classes avec un magasin et bureau de directeur à Ataba Kopé, dans la région Maritime au Togo grâce au soutien de la Fondation de France, pour le compte de la Fondation Brageac et aux collectes de nos bénévoles.

Ces projets ont été sélectionnés, définis et conduits en partenariat avec les ONG Togolaises Symbiose Togo et RES Togo qui assurent le rôle de Maître d'ouvrage délégué pour notre compte.

La Métropole de Lyon a conduit une mission d'évaluation en juillet 2022 sur les projets qu'elle finance depuis 2019 dans la région maritime au Togo. Les évaluateurs, accompagnés par notre partenaire Symbiose Togo, se sont rendus dans les villages voir le fonctionnement des forages, leur maintenance et le mécanisme de paiement de l'eau piloté par le Comité Eau qui gère chaque forage. Le bilan de cette évaluation est positif. Il a été noté que la rénovation de forages existants en panne, le plus souvent par défaut de maintenance, non construits par notre association, si elle est efficace du point de vue du coût d'accès à l'eau potable par personne desservie, demande un accompagnement renforcé. Il s'agit de sensibiliser les villageois à la maintenance préventive et au paiement de l'eau, facteurs essentiels de pérennité des ouvrages.

Rappelons que Terre Citoyenne et Solidaire vise à consacrer la quasi-totalité de ses collectes de fonds à ses actions de solidarité. Cette année, l'objectif est à nouveau atteint: 99,2% de nos dépenses, hors frais d'activités génératrices de revenus, ont été engagées dans des projets durables de solidarité sur un total de dépenses qui s'élève à 69 083,18 €.

Pour ce faire, les frais administratifs et de communication sont réduits au minimum afin d'être couverts par le montant des cotisations ou pris en charge par les bénévoles.

II. Recettes

Terre Citoyenne et Solidaire réalise ses collectes de fonds via les activités de ses bénévoles. Les dons ne supportent aucun frais de collecte.

Notre Dame de Bellegarde héberge un groupe d'adhérents scolaires de notre association avec sa propre organisation: présidente, trésorier et secrétaire. Ils organisent des activités pour financer nos projets au Togo. Les fonds ainsi collectés au titre de leurs actions bénévoles ont atteint 6860 €. C'est un apport très significatif.

Leurs prises d'initiatives participent de leur formation à la citoyenneté qui est un des objectifs clefs de notre association. Nous comptons sur leur motivation et espérons qu'ils prendront rapidement des responsabilités au sein de Terre Citoyenne et Solidaire comme beaucoup de dirigeants depuis la fondation.

Au cours de l'exercice 2022 / 2023, les principaux contributeurs publics ont été l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (29 795,40 €), Solidae / Ville de Paris (23 168,00 €) et l'Agence des Micro Projets (5000 €) en vue de la réalisation de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) en zone rurale au Togo.

La construction d'une école primaire de 3 classes avec un magasin et bureau de directeur a pu être lancée à Ataba Kopé, dans la région Maritime au Togo grâce au soutien de la Fondation de France, pour le compte de la Fondation Brageac (13500 € perçus sur 15000 € alloués). Nous les remercions spécialement pour leur aide significative (36% du budget total). L'école a été terminée au cours de l'exercice conformément au planning et au budget initial. Elle sera inaugurée pendant la mission de nos bénévoles en octobre 2023.

Les autres dons et subventions ont atteint un montant de 2830€.

Terre Citoyenne et Solidaire remercie profondément les donateurs, publics et privés, et les bénévoles, notamment l'implication citoyenne exemplaire des jeunes adhérents de l'école Notre Dame de Bellegarde.

Les dons de frais de mission figurent dans une ligne distincte dans le compte d'exploitation (sans impact sur son résultat car ils couvrent des frais de mission engagés). Il n'y a pas eu de mission au Togo au cours de l'exercice, la dernière ayant pris place en avril 2022 et la prochaine ayant lieu en octobre 2023.

Au total, les revenus comptabilisés ont atteint 83 241,39 €.

Comme prévu dans les contrats, les financements publics correspondants aux conventions en cours d'exécution sont payés par tranches après réalisation et compte rendu détaillé. Une partie des fonds promis sera donc perçue au cours de l'exercice 2023/2024. Ce décalage est un mécanisme usuel.

L'exercice s'achève sur un excédent de 12 435,03 € .

Il faut rappeler qu'aucun investissement n'est engagé s'il n'est pas intégralement couvert par des fonds disponibles ou par des conventions de financement signées.

III. Synthèse des activités et résultat de l'exercice

Compte de résultats du 01/08/2022 au 31/07/2023					
Charges		Charges	Produits	Recettes	
Frais de structure		429,02 €	1 142,29 €	Produits de structure	
Frais bancaires	312,92 €			547,29 €	Produits financiers
Assurances	116,10 €			595,00 €	Cotisations
Frais d'activités		1 818,94 €	7 805,70 €	Produits d'activités bénévoles	
Frais de gestion	95,76 €			6 860,70 €	Notre Dame de Bellegarde
Frais de communication (dont Teeshirt)	- €			580,00 €	Autres Partenaires
Frais Manifestations	1 723,18 €			365,00 €	Ventes Teeshirt
Dépenses liées aux projets humanitaires		68 558,40 €	74 293,40 €	Dons et subventions	
Projets Eau Togo région des Plateaux (RES Togo)	19 534,00 €			2 830,00 €	Dons particuliers non alloués
Projets Eau Togo région Maritime (Symbiose Togo)	2 670,20 €			- €	Dons entreprises
Projets Ecole (Symbiose Togo)	40 951,20 €				<i>Subventions allouées</i>
Projets Latrines (RES Togo)	5 403,00 €			29 795,40 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (eau)
				13 500,00 €	Fondation de France - Brabeac (école)
				23 168,00 €	Solidae, Métropole de Paris (eau)
				5 000,00 €	Agence des Micros Projets (eau)
Frais de mission en nature		- €	- €	- €	Dons de frais de mission en nature
Total des charges		70 806,36 €	83 241,39 €	Total des recettes	
Excédent de l'exercice		12 435,03 €		Déficit de l'exercice	
Total du compte de résultats		83 241,39 €	83 241,39 €	Total du compte de résultats	

Terre Citoyenne et Solidaire fonctionne en mode « projet ». Aucune opération n'est lancée avant d'avoir été intégralement financée.

Terre Citoyenne et Solidaire n'a aucune dette ni aucun engagement de dépenses non financées. Les opérations initiées par Terre Citoyenne et Solidaire n'ont jamais excédé ses possibilités financières.

IV. Bilan annuel au 31/07/2023

L'excédent de l'exercice clos le 31/07/2022 de 17570,97 € a été intégralement attribué au capital associatif qui atteignait ainsi 43483,49 € le 1/08/2022, montant correspondant aux ressources de Terre Citoyenne et Solidaire en début d'exercice 2022 / 2023.

La trésorerie figurant au bilan au 31/07/2023, à savoir 55 918,52 € est déposée auprès du Crédit Mutuel de Neuville sur Saône. Ce montant est conforme au total des soldes des deux comptes ouverts auprès du Crédit Mutuel de Neuville (compte courant et compte épargne) à cette date.

Bilan au 31/07/2023			
	Actif	Passif	
Compte courant	1 728,83 €	43 483,49 €	Capital associatif Résultat de l'exercice
Compte épargne	54 189,69 €	12 435,03 €	
Total	55 918,52 €	55 918,52 €	Total

V. Budget prévisionnel de l'association pour l'exercice 2022 / 2023

Un effort très important de demandes de financement a été fait, qui s'est traduit par des accords de grandes institutions françaises en cours d'exercice ou au début de l'exercice 2023 / 2024. L'assemblée générale remercie chaleureusement les bénévoles et membres du bureau qui ont construit ces dossiers, travail très exigeant, et obtenu la confiance des bailleurs de fonds.

En voici le détail des subventions publiques obtenues par Terre Citoyenne et Solidaire en 2023:

- 1/ 64000€ sur un projet de 80000€ en septembre
- 2/ 43754€ sur 80000€ en mai
- 3/ 99600€ sur 124000€ en octobre (exercice 2023/2024)

Nous avons donc une très forte visibilité de nos actions pour les 3 à 4 ans à venir à condition de réunir les co-financements nécessaires pour couvrir l'intégralité des dépenses projetées.

Nous allons très rapidement lancer le projet 1 car nous avons déjà un co-financeur pour 10000€ et notre association peut financer le solde de 6000€. Nous pouvons également affecter 14000€ de dons non alloués au projet 2. Nous sommes à la recherche de co-financeurs pour achever les financements des projets 2 (23000€) et 3 (24000€).

Fait majeur intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice:

La Métropole de Grenoble, associée à l'Agence de l'Eau, nous a attribué 99600 € de subventions sur un projet total d'accès à l'eau potable de 124000€ en octobre 2023. Les contrats sont en cours de signature. C'est la première fois que cette Métropole soutient nos projets rejoignant ainsi les Métropoles de Paris, Lyon et Marseille.

VI. Gestion Bancaire

L'association n'a pas d'autres comptes bancaires que ceux ouverts auprès du Crédit Mutuel de Neuville (compte courant et compte épargne).

A la date du 31/07/2022, ces comptes sont créditeurs pour un montant total de 55 918,52 € dont 1 728,83 € pour le compte courant et 54 189,69 € pour le compte épargne.

A la date de rédaction du présent rapport financier, le 17/10/2023, ils sont créditeurs de 3453,55€ pour le compte courant et 78189,69 € pour le compte épargne.

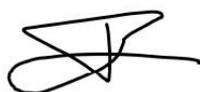
A l'issue de l'assemblée générale, l'ensemble des procurations bancaires seront dénoncées et de nouvelles délégations seront données par la présidence aux nouveaux responsables du bureau élu.

Rapport Financier, Comptes de résultats et Bilan ont été approuvés par l'Assemblée Générale de Terre Citoyenne et Solidaire.

Le 17/10/2023

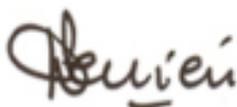
Thibault Séjourné

Président



Hubert Brac de la Perrière

Trésorier



Tiphaine Chartrain

Vice - Trésorière



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE DE L'EAU
ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE
REGION MARITIME

N° 029 /2020/DREHV-RM

Lomé, le 17 Décembre 2020

Objet : Lettre de recommandation

Madame, Monsieur,

Je soussigné AKONDO Lawénignina, Directeur régional de l'eau et de l'hydraulique villageoise-Région Maritime, certifie que notre service a eu l'occasion d'accompagner depuis plusieurs années, l'ONG Terre Citoyenne et Solidaire dans ses projets de réalisation d'ouvrages d'eau potable au bénéfice des populations de la région Maritime au Togo. Notre appui a porté notamment sur deux volets :

- le suivi technique garantissant la qualité des ouvrages ; et
- la formation et le suivi des « Comités eau » garantissant la pérennité des infrastructures via l'implication directe des bénéficiaires.

Je garde espoir que nous pourrons continuer cette collaboration salubre au profit de nos communautés nécessiteuses au regard non seulement du sérieux et de la disponibilité de l'équipe de l'ONG Terre Citoyenne et Solidaire sur le terrain, mais également, de la qualité des ouvrages réalisés jusqu'à présent.

Je recommande vivement auprès des partenaires financiers ou toutes bonnes volontés, l'ONG Terre Citoyenne et Solidaire pour le soutenir dans son prochain projet de réalisation d'une dizaine de forages dans la préfecture de Bas Mono et voire au-delà. La motivation et les compétences des membres de cette ONG sont à mon sens des garanties de la fiabilité et de la durabilité du projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Régional de l'Eau et de
l'Hydraulique Villageoise/Région Maritime,



AKONDO Lawénignina

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	07266	00020597701	74	EUR

Domiciliation
CCM NEUVILLE SUR SAONE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8072 6600 0205 9770 174

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM NEUVILLE SUR SAONE
12 QUAI PASTEUR
69250 NEUVILLE SUR SAONE

☎33437703921

Titulaire du compte (Account Owner)

TERRE CITOYENNE ET SOLIDAIRE
CHEZ MR BRAC DE LA PERRIERE
30 RUE DE LA REPUBLIQUE
69270 COUZON AU MONT D OR

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ